

Mise en œuvre et retour d'expérience
Éléments méthodologiques

Annexes



ANNEXE 1.

Mission de service dans le cadre du projet d'Observatoire photographique transfrontalier des paysages

Cahier des charges

Contexte de la mission du photographe

Ignorant la frontière, les paysages des plaines de l'Escaut et de la Scarpe se conjuguent en transfrontalier entre France et Belgique, au cœur du Hainaut. Mosaïque de paysages diversifiés, le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (PNTH) forme un bel échantillonnage des caractéristiques régionales, où plaines humides, plateaux agricoles et sites miniers se côtoient.

Le travail sur nos paysages fait souvent appel à une vision d'experts techniques. Redonner place au sensible, au regard artistique, à l'interprétation de chacun peut être un moyen de croiser les regards sur le territoire et d'impliquer les publics dans la préservation et la valorisation des paysages du PNTH.

C'est l'objet de l'observatoire photographique transfrontalier des Paysages.

Le territoire d'étude est le PNTH (voir carte), composé de 60 communes françaises pour une superficie de 50100 ha et 6 communes (43 villages) belges pour une superficie de 26600 ha.

L'observatoire transfrontalier des paysages veut combiner un :

- Outil de connaissance : connaître et rendre compte de la diversité des paysages grâce à la constitution d'un fonds photographique ;
- Outil d'analyse : observer et évaluer leurs évolutions, rapides ou lentes ;
- Outil de mobilisation : sensibiliser et impliquer les publics (et notamment les habitants) à l'évolution des paysages locaux.

L'un des objectifs principaux du projet de l'observatoire est l'appropriation des paysages et du projet par les habitants du PNTH qui seront invités à participer au développement de la démarche.

Le porteur du projet d'observatoire photographique transfrontalier des paysages est le Parc naturel transfrontalier du Hainaut, constitué du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut pour son versant français, et du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut pour son versant belge.

Afin de s'assurer de la bonne réalisation de la mission, le PNTH est accompagné par un comité de pilotage constitué d'experts des institutions administratives représentatives des territoires belge et français et des réseaux professionnels (écoles du paysage, techniciens du paysage, de l'urbanisme et experts en photographie).

1. Objectifs de la mission du photographe

Le principe est de constituer un fonds de séries photographiques dont les prises de vue sont reconduites à intervalles réguliers permettant de mettre en évidence

les tendances évolutives, les évolutions à long terme du paysage au sein des entités définies.

Les photographies devront être :

- Révélatrices des thématiques définies au préalable par le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, résultantes des diagnostics paysagers réalisés et des enjeux du territoire ;
- Représentatives du territoire et favorisant la compréhension du paysage ;
- D'une grande qualité technique et esthétique ;

1.1. Rôle du photographe vis à vis des instances du projet (nature et rôle)

Le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut, composé du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (F) et du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (B) est le porteur du projet d'Observatoire.

Concernant la mission du photographe, c'est le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut (B) qui sera juridiquement commanditaire du marché passé auprès du photographe, pour le compte du PNTH.

Le comité de pilotage est un groupe de travail composé d'experts. Il a pour rôle :

- D'assister le PNTH, pendant toute la durée du projet en abordant l'ensemble des thèmes attachés à la réalisation du projet. Le comité peut formuler toutes les observations utiles au projet ;
- Le comité participe au choix des thématiques de travail et des points de vue constituant l'outil d'observatoire photographique.

Le photographe est un professionnel reconnu. Il a pour rôle :

- De rendre compte d'une perception globale des paysages qui composent le territoire et de leurs enjeux ;
- De proposer des points de vue selon des thématiques définies ;
- D'assister aux réunions de comité de pilotage et de travail ;
- D'effectuer avec le comité de pilotage, à partir de ses clichés, un choix de 60 images pour constituer l'observatoire ;
- De réaliser un « carnet de route » dans lequel chaque point de vue initial sera identifié selon la méthode définie ci-après ;
- De participer à l'encadrement de groupes d'habitants lors de sorties sur le terrain pour une sensibilisation à la photographie et au paysage.

1.2. Contenu de la mission du photographe

Après une campagne de repérage sur le terrain, le photographe proposera ses prises de vue. La sélection sera le résultat d'un dialogue entre le photographe, le Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut et le comité de pilotage.

Ces points de vue seront photographiés deux fois dans l'année : au printemps (en avril/mai) et en automne/hiver afin de mieux saisir l'image des paysages selon des saisons différentes.

La mission se déroule en trois phases de travail :

1. Phase 1 : Réalisation de la première campagne photographique (printemps 2009) et encadrement de sorties de terrain avec un groupe d'habitants ;
2. Phase 2 (tranche conditionnelle): Réalisation de la deuxième campagne (Automne 2009/Hiver 2010);
3. Phase 3 : Réalisation de la troisième campagne (printemps 2011) ;

Le maître d'ouvrage réalisera a minima les phase 1 et 3 et se réserve la possibilité de réaliser ou non la tranche conditionnelle (phase 2), selon le budget alloué à cette mission et le résultat de la présente consultation. Chaque phase devra faire l'objet d'un chiffrage spécifique.

1.2.1 Phase 1 : Réalisation de la première campagne photographique (printemps 2009) et encadrement de sorties de terrain avec un groupe d'habitants

- Le photographe participera à une première réunion de travail à la mi-février 2009.
- Au cours de cette réunion de travail, le PNTH exposera les thématiques qui guideront la campagne photographique, les secteurs où ces problématiques semblent les plus prégnantes sur le territoire, les entités paysagères du Parc et les enjeux du territoire, les attentes du travail du prestataire.
- Le photographe participera à une réunion de comité de pilotage début mars 2009. Il assurera la présentation de son travail photographique (références, travaux passés ...) et de son approche quant à la mission qui lui a été confiée (méthodologie...) ainsi que le planning de la campagne photographique « printemps 2009 ».
- Le photographe participera à une journée de terrain organisée avec le comité de pilotage pour que ce dernier puisse se rendre compte de la réalité du terrain et des secteurs pressentis pour illustrer les thématiques entre la mi-mars et mai 2009.
- Le photographe procédera à la campagne photographique. Pour cela :
 - Il effectuera l'ensemble des repérages nécessaires à sa mission, campagne de repérage photographique au cours de laquelle il devra s'imprégner du territoire et des sites identifiés ;
 - Il effectuera des prises de vue en nombre suffisant de clichés afin que 60 photographies soient retenues ;
- Le photographe participera à deux réunions de travail préalables et à deux comités de pilotages, dont un sera entièrement consacré à la sélection des prises de vue avec le PNTH et les membres du comité ;
- Le photographe encadrera deux sorties de terrain avec deux groupes de 5 à 10 habitants du territoire au mois de mai et juin 2009 au cours desquelles il expliquera son travail dans le cadre de sensibilisation à la photographie.

Constitution du fonds photographique :

- Le photographe proposera au comité de pilotage ses prises de vue qui feront l'objet d'une sélection pour définir le premier fonds de série photographique de référence, dont la date de référence sera au printemps 2009 ;
- Un total de 60 prises de vues différentes sera sélectionné pour illustrer l'ensemble des thématiques ;
- Le photographe remettra au PNTH les photographies sélectionnées accompagnées d'un carnet de route précis selon le protocole défini, et ce en trois exemplaires pour chaque cliché : un pour le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, un pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, un pour archiver.

1.2.2 Phase 2 (tranche conditionnelle) : Réalisation de la deuxième campagne (Automne 2009/Hiver 2010) : Reconduction des prises de vue initiales :

- Le photographe reconduira une campagne à partir des 60 prises de vue retenues (date de référence printemps 2009), durant l'automne 2009/hiver 2010, soit du 1er octobre 2009 au 15 février 2010 ;
- Le photographe encadrera deux sorties de terrain avec deux groupes de 5 à 10 habitants du territoire à la même période au cours de laquelle il expliquera son travail dans le cadre de sensibilisation à la photographie ;

Constitution du fonds photographique :

- Le photographe remettra au PNTH les photographies accompagnées d'un carnet de route précis selon le protocole défini, et ce en trois exemplaires pour chaque cliché : un pour le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, un pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, un pour archiver ;

1.2.3 Phase 3 : Réalisation de la troisième campagne (printemps 2011)

- Le photographe reconduira une campagne à partir des 60 prises de vue retenues (date de référence printemps 2008), durant le printemps 2011 entre le 1er mars et le 30 avril.

Constitution du fonds photographique :

- Le photographe remettra au PNTH les photographies accompagnées d'un carnet de route précis selon le protocole défini, et ce en trois exemplaires pour chaque cliché : un pour le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, un pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, un pour archiver ;

Tous les déplacements sont inclus dans l'offre du prestataire

A noter pour l'ensemble de la mission du photographe : Les réunions de travail, les comités de pilotages peuvent se dérouler sur le territoire belge comme sur le territoire français.

1.3 Le rendu de la mission

Le photographe est tenu de livrer des épreuves sous forme de tirages de travail, mais aussi de fichiers numérisés en haute définition.

Les originaux, négatifs argentiques ou fichiers numériques, restent la propriété du photographe qui permet au maître d'ouvrage toutes exploitations ultérieures précisées au paragraphe 3 « Cession de droit ».

L'utilisation du numérique ou de l'argentique relève d'un choix propre au photographe et à ses habitudes de travail, ainsi que l'usage du Noir et Blanc et/ou de la Couleur.

Ce choix devra être argumenté au vu de la mission souhaitée par le PNTH.

Quelle que soit la technique utilisée, la restitution des données photographiques est strictement encadrée.

Il est demandé au prestataire d'établir son offre chiffrée selon les critères suivants. Pour chaque campagne photographique, il est demandé :

- 60 images en haute définition dont le fichier doit être au format TIFF, de 7200x4800 pixels soit 100 mégaoctets, couleur RVB.

Le format devra permettre une sortie du document minimum en A3, dans un but d'une valorisation ultérieure facilitée des données par le PNTH. Deux versions informatiques sur CD rom ou DVD correspondant aux images sélectionnées (compatible PC /Mac) ;

- Trois jeux de 60 tirages papier qualité photo, format 15x20 ;
- Si le photographe utilise l'argentique, les négatifs des 60 images sélectionnées seront fournis ;
- Les images seront accompagnées d'un « carnet de route » intégrant une grille d'analyse sous format informatique (base de donnée type Access ou compatible) et précisera à minima :
 - Le numéro d'indexation de la photographie
 - Le nom du photographe
 - La date et l'heure de la prise de vue
 - Le lieu de la prise de vue
 - Les conditions météorologiques
 - Les données GPS (géo localisation) de la prise de vue
 - Le positionnement précis de la prise de vue sur un fond de carte IGN (échelle 1/25 000ème) et si besoin sur une photographie aérienne qui sera fournie par le PNTH
 - Une description précise du lieu de la prise de vue, avec schéma explicatif
 - Une photographie du lieu de prise de vue (avec matériel en place, afin de la situer très précisément pour les reconductions)
 - Les caractéristiques techniques de la prise de vue
 - Une description rapide du contexte paysager
 - Des commentaires relatifs au ressenti du photographe
 - Toute remarque et conseil utile pour la reconduction

Le photographe peut proposer tout élément complémentaire qu'il juge utile d'apporter à ce relevé.

Ce travail est impératif. En effet, la précision de ces informations conditionne la viabilité de l'outil et de son exploitation et contribue à écrire la mémoire des séries photographiques.

Afin d'assurer une certaine souplesse dans le choix des prises de vue, le prestataire précisera :

- Un tarif unitaire forfaitaire pour toute photographie qui serait réalisée en supplément aux 60 initiales.

2. Qualités et compétences requises

En plus de sa mission d'encadrement de sorties avec les habitants du territoire, le photographe sera au contact des populations lors de son travail sur le terrain et devra être capable d'expliquer son travail et le projet du PNTH.

Il est donc demandé :

- Une qualité d'écoute et de communication ;
- Un goût du contact avec tout public ;
- L'envie de transmettre son savoir ;
- Une forte sensibilité aux paysages ;
- Une rigueur de travail.

3. Cession de droit

Les droits de reproduction et de représentation de ces images (les épreuves et les fichiers numériques « haute définition ») sont à céder au Parc Naturel Transfrontalier du Hainaut (Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et Parc Naturel régional Scarpe-Escaut) pour :

- Toute exposition et utilisation de l'observatoire photographique dans un but de communication, de gestion et de sensibilisation autour des problématiques paysagères ;
- Toutes les expositions et d'une façon plus générale, pour toute action de relation publique destinée à faire connaître l'observatoire photographique transfrontalier des paysages ;
- Toutes publications, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un éditeur, sous forme de revues, livres, vidéo, cdrom, microfilms, film - cinéma, affiches, fichiers numériques, site Internet ou tout autre moyen de diffusion du travail de l'observatoire et exclusivement sous son nom, à l'exception des exploitations commerciales indépendantes de l'observatoire ;
- Le maître d'ouvrage et le PNTH s'engagent à respecter le droit moral du photographe : droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre ;
- Ils feront figurer sur tous les tirages, reproductions, quel qu'en soit le support, la mention nom du photographe / Observatoire photographique transfrontalier des paysages du PNTH ;
- La cession des droits est valable pour tous pays ;
- Du fait du principe même de l'Observatoire et de sa conduite dans le temps, le photographe accepte le principe que les vues soient reprises à l'identique par un autre photographe.

4. Délai de réalisation

- A la suite d'une première réunion de travail en mars 2009, le photographe effectuera une première campagne photographique comportant suffisamment de clichés pour en retenir 60 entre le 15 mars et le 31 mai 2009 ;
- Sur la base des 60 clichés, le photographe réalisera une seconde campagne de prises de vue entre le 1er octobre 2009 et le 15 février 2010 (tranche conditionnelle) ;
- Une reconduction de cette année de référence de l'observatoire sera réalisée entre le 1er mars et le 30 avril 2011.

Ce marché nécessite donc une grande disponibilité du photographe à ces périodes.

Le marché peut faire l'objet d'une reconduction.

ANNEXE 2.

Analyse des objets signifiants -Arborescence de l'analyse

Thématique	Famille/sous-thématique	Type	Remarques
Place de l'eau dans le paysage	Canaux et voies fluviales	Bergel(s)	
		Chemin de halage	
		Rivière (canal)	
		Fleuve (canal)	
	Ouvrages hydrauliques	Ecluse	
	Marais, cours d'eau, étangs	Étang(s)	<i>Inclus étang d'affaissement minier</i>
		Cours d'eau	<i>Berges parfois incluses dans le descriptif</i>
		Marais	
		Fossés	<i>Uniquement pour Harchies</i>
		Alignement de saules blancs	<i>Uniquement pour Harchies</i>
	Prairies (permanentes)	<i>Uniquement pour Harchies</i>	
	Bosquet		
Paysages arborés et ruraux	Massifs forestiers et lisières - Lisières forestières : mitage et préservation	Forêt	
		Habitat et abord	<i>Préciser : isolé ou non...</i>
		Peupleraies	<i>Préciser si en lanière ou en massif</i>
		Cultures	
		Boisement	
		Route et abords	
		Ferme et abords	<i>Préciser : isolée ou non...</i>
	Massifs forestiers et lisières - Lisibilité et perception des massifs	Forêt	
		Bâti	<i>Préciser le type de bâti : habitat, activités</i>
		Peupleraies en massif	
	Prairies	Prairie(s) de fauche	
		Prairie(s) pâturée(s)	
		Prairie humide	
		Boisement/bosquet	<i>Préciser le lien avec les prairies</i>
	Eléments structurants agricoles - Saules	Alignement de saules blancs	
	Eléments structurants agricoles - Alignements arborés	Alignement de saules blancs	
		Alignement de peupliers	
		Alignement routier	
		Haie, arbres de haut-jet	
	Eléments structurants agricoles - Vergers	Vergers	
		Cultures	
	Eléments structurants agricoles - Pépinières	Pépinières	
		Cultures	
		Bâti et abords	<i>Préciser le type de bâti : habitat, serres...</i>
	Paysages de cultures	Cultures	
		Chemin agricole	
		Pépinières	
		Bosquet/boisement	
		Route	<i>Préciser éléments connexes type réseau électrique...</i>
		Bâti et abords	<i>Préciser le type de bâti, isolé ou non...</i>
Peupleraies	Peupleraies en massif		
	Peupleraies en lanière		
Milieux naturels	Marais		
	Végétation de teruil	<i>Préciser le type de végétation et sa situation</i>	

Thématique	Famille/sous-thématique	Type	Remarques
Infrastructures de transport et déplacements	Réseau routier et autoroutier	Route	
		Bords de route	
		Pont routier	
	Réseau piétonnier et cyclable	Route	
		Bords de route	
		Piste et bande cyclables	
	Traversées des forêts	Forêt	
		Route	
		Bords de route	
		Piste et bande cyclables	
		Drève pavée	
	Voies fluviales et chemin de halage	Bergel(s)	
		Fleuve (canal)	
		Rivière (canal)	
	Réseau ferroviaire et transport en commun	Ligne chemin de fer	
		Bords de voie ferrée	
		Pont routier	
Passage à niveau			
Pont ferroviaire			
Paysages bâtis	Urbanisation – formes urbaines et habitat anciens	Habitat	<i>Préciser le type d'habitat</i>
		Silhouette villageoise	
		Ferme(s)	<i>En lien avec patrimoine rural</i>
		Prairie	<i>Associée aux fermes</i>
		Route et abords	
	Urbanisation – formes urbaines et habitat contemporains	Habitat	
	Habitat industriel et minier	Cité minière	
		Coron	
		Friche	
		Equipement	
	Urbanisation – intérieur des villes et des villages, espaces publics	Square	
		Prairie	<i>Préciser le lien avec le thème</i>
		Boisement	<i>Préciser le lien avec le thème</i>
		Habitat	
		Esplanade	
	Urbanisation – espaces d'activités économique, industrielle, commerciale et de loisirs	Rue	
		Bâti d'activité	
		Espace cultivé	
		Route et abords	
	Urbanisation – entrées des villes et villages	Aménagements et travaux liés à l'espace d'activité	
Route et abords			
Silhouette villageoise		<i>Si structure visible</i>	
Silhouette bâtie		<i>Si structure non perceptible</i>	
Cultures			
Bâti d'activité			

		Ferme(s)	<i>Cense le plus souvent (préciser dans descriptif)</i>
	Éléments du patrimoine rural	Eglise	
		Ouvrage de guerre	
		Chapelle	
		Arbres remarquables	
		Drève pavée	
Paysages industriels et miniers liés au passé	Changement de vocation des sites industriels et miniers	Site minier en reconversion	
		Voie ferrée	
		Espace vert	
	Habitat industriel et minier	Friche	
		Cité minière	
		Coron	
		Silhouette villageoise	
	Terril et patrimoine minier	Terril	
		Chevalement/châssis à molette	
		Pont ferroviaire	
Transitions paysagères	Transition entre urbanisation et agriculture	Cultures	
		Prairies	
		Bâti d'activités	<i>Où plutôt dans paysages urbanisés ?</i>
		Silhouette bâtie	
		Silhouette villageoise	

ANNEXE 3.

Observatoire photographique transfrontalier des paysages Analyse des changements de l'occupation du sol dans l'angle de vue photographié Calage des cônes de vue après vérification sur le terrain (04/11/2011)

Limites végétales

Vues intérieures d'un boisement

Test sur : Drève des boules d'Hérin (C16) et Bois de l'éclusette (C53)

En vision rapprochée : calage spécifique à ces deux points de vue avec mesure sur le terrain, en fonction de l'opacité/transparence du boisement

C16 : 10m de part et d'autres de la drève (prise de vue centrale)

C53 : 25m sur la droite, première rangée arborée sur la gauche (largeur du houppier)

En vision éloignée (40m pour C16 et 70m pour C53) : calage systématique sur la première rangée d'arbres (largeur du houppier)

Vues extérieures à un boisement

Test sur : ferme d'Hertain (C50), marais de Sonnevile (C55), Traitoire à Wandignies-Hamage (C54)

Boisement de feuillus : opacité importante, limite du cône positionnée à 25m (un à deux houppiers) du bord du boisement

Boisement de peupliers : opacité variable selon l'âge du boisement et son éloignement du point de vue

C50 : peupleraie à 250/400m, opacité évaluée après 4 lignes de peupliers, soit environ 40m

C54 : peupleraie de droite à 770m, opacité évaluée après 3 lignes de peupliers, soit environ 30m ; peupleraies du fond à 1km, opacité évaluée à entièreté de la peupleraie pour les jeunes peupleraies et opacité évaluée après 3/4 lignes de peupliers pour la plus mature, soit 30/40m

C55 : peupleraie à 500m, opacité évaluée après 4 lignes de peupliers, soit 40m

- en vision éloignée, un calage de la limite du cône peut être envisagé à **40m** (4 lignes de peupliers), pour atteindre l'opacité moyenne
- pour les jeunes peupleraies ou peu denses, **l'entièreté de la peupleraie est à inclure** au cône de vue.

Limites bâties

Principe général :

Le calage s'effectue sur le faite des toitures lorsqu'une seule face du bâti est visible (bâti perpendiculaire à l'objectif).

Lorsque qu'une autre face est partiellement visible (bâti en biais), le calage est ajusté selon la partie visible de la toiture et des façades, au cas par cas.

Obstacles visuels

Dans certains cônes de vue, des obstacles visuels peuvent partiellement filtrer la vue : végétaux feuillus en été mais semi-transparents en hiver, alignement arboré régulier avec vue possible sous le houppier, haie peu dense, etc... Ils sont identifiés systématiquement.

Éléments repères

Dans certains cônes de vue, des éléments repères sont visibles de loin (chevalement/chevalet, clocher...). Ils sont systématiquement identifiés, de manière ponctuelle.

ANNEXE 4.

Typologie par point de vue

Observatoire photographique des paysages du PNTH
Méthodologie d'analyse des évolutions - MLV - septembre 2012

Annexe 5 – Tableau de classement des cônes de vue par entités et thématiques

Thématiques	Illustrations au sein de leur entité paysagère										Changements/évolution avérés ou potentiels	Causes actuelles des changements	Impacts sur les paysages		
	Plaine de la Scarpe	Massif Raimés-St Amand-Wallers	Escout urbain	Escout alluvial	Plaine de la Hayne	Versant de la Hayne	Grandes cultures de la pèvèle	Versant de la Pèvèle	Plateau de l'Ostrevent	Grdes cultures Bas plateau hennuyer				Versant humide de l'Escut	Plateau Quercrain
Éléments structurants agricoles - Alignements arborés	C49						C6	C28						Choix économiques et agronomiques	Fermeture des paysages ruraux (écrans végétaux ou bâti agricole), morcellement de la perception des paysages ou ouverture des paysages, selon stade de croissance des plantations
Éléments structurants agricoles - Pépinières							C29	C27 C28						Choix économiques et agronomiques	Retournement des prairies au profit des cultures (type maïs)
Éléments structurants agricoles - Saules	C49 C55 C57													Choix économiques	Développement agricole (lié aux activités) Développement/rotation des pépinières
Éléments structurants agricoles - Vergers														Choix économiques	Retournement des terres en friches agricoles
Prairies	C49 C50 C54 C57 C55 C56													Choix économiques	Retournement des terres en friches agricoles
Massifs forestiers et lisières - Lisibilité et perception des massifs forestiers														Choix économiques	Retournement des terres en friches agricoles
Massifs forestiers et lisières - Lisières forestières : mitage et préservation														Choix économiques	Retournement des terres en friches agricoles
Milieux naturels														Choix de planification	Retournement des terres en friches agricoles

Paysages de cultures	C17 C54	C50	C26	C9	Versant de la Haine	Grandes cultures de la pèvièle	Versant de la Pèvièle	C18	C13 C42	C34	infrastructures en lisière forestière (mitage) Urbanisation sur terres agricoles, en particulier prairies ou pépinières Mitage urbain des espaces agricole ou naturels Implantation d'éoliennes	Choix de planification Choix de planification Choix économiques et de planification	privatisation des vues Disparition des motifs paysagers structurants Modification de l'occupation du sol traditionnelle Selon le projet/nouveau motif dans le paysage
Peupleriales													
Paysages bâtis													
Habitats industriel et minier	C57	C51	C10	C19 C23	Plateau de l'Ostrevent	C27 C41 C43 C28	C25	C19 C23	C13 C42	C34	Plateau Quercrain Versant humide de l'Escart Grdes cultures Bas	Choix de planification et économique Choix économique, mode de gestion du bâti, volonté de protection Choix de planification Choix de planification Choix de planification Choix de panification et économique Choix esthétique et fonctionnel Défaut de gestion et de contrôle	Dégradation ou amélioration de la qualité des paysages bâtis Modification des silhouettes bâties et des formes urbaines traditionnelles Confrontation entre bâti ancien et contemporain Disparition des motifs paysagers bâtis structurants (ex. fermes isolées) Amélioration de la qualité des paysages bâtis Dégradation de la qualité des paysages bâtis
Eléments du patrimoine rural													
Urbanisation - Formes urbaines et habitat ancien													
Urbanisation - Formes urbaines et habitat contemporain													
Urbanisation - Espaces d'activités économiques, industrielles, commerciales et de loisirs													
Urbanisation - Entrées de villes et villages													

Traversées des forêts	C16																				
	C38																				
	C53																				
	Transitions paysagères		Plaine de la Scarpe																		
			Massif Raimés-St Amand-Wallers																		
			Escaut urbain																		
			Escaut alluvial																		
			Plaine de la Hayne																		
			Versant de la Haine																		
			Grandes cultures de la pèvèle																		
			Versant de la Pèvèle																		
			Plateau de l'Ostrevent																		
			Grdes cultures Bas plateau hennuyer																		
	C48		Versant humide de l'Escaut																		
		Plateau Quercitain																			
Transitions entre urbanisation et agriculture																					

Modification des silhouettes villageoises et urbaines (taille, gabarits,...)
 Evolution de l'occupation du sol
 Artificialisation des paysages et confrontation urbain-rural si absence ; intégration dans le paysage si traitement adapté

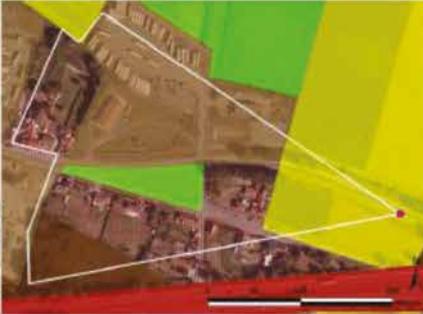
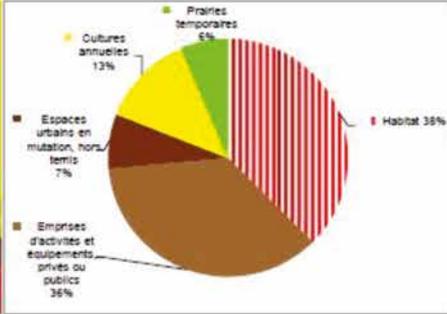
Choix de planification

 Choix esthétique

Dynamique urbaine
 Développement de l'urbanisation en étirement, en extension, ...

 Aménagement des franges bâties (fronts bâtis, fonds de parcelles, plantations,...)

ANNEXE 5.

N° cône de vue 1	Entrée Est de Beuvry, RD 953 au-dessus de l'A23 D953		
	Commune/village : Beuvry-la-Forêt	Entité paysagère : Versants de la Pèvéle	
Analyse des objets significants			
	Printemps 2009 	Hiver 2009-2010 	Printemps 2011 
Objet n°1	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Entrées de villes et villages Type : Silhouette bâtie Description : Bâti ancien hétéroclite, d'origine agricole, industrielle (cheminée) ou artisanale (zone artisanale), végétation associée	Disparition partielle : Disparition de la cheminée Variation saisonnière de la végétation	Modification : création petite ouverture sur pignon
Objet n°2	Thématiques : Paysages bâtis Famille : Urbanisation - Entrées de villes et villages Type : cultures Description : Parcelle agricole cultivée	RAS Mais variation saisonnière de la végétation	RAS Mais variation saisonnière de la végétation
Objet n°3	Thématiques : Infrastructures de transports et déplacements Famille : Réseau routier et autoroutier, Réseau piétonniers et cyclables Type : Route Description : Route large à deux voies, bitumée avec bandes cyclables	RAS	RAS
Objet n°4	Thématiques : Infrastructures de transports et déplacements Famille : Réseau routier et autoroutier Type : Bords de route Description : Talus enherbé, en remblais, avec équipement de sécurité (glissière) et signalétique routière	Modification : changement de signalétique routière	Modification : changement de signalétique routière
Analyse des changements de l'occupation du sol dans l'angle de vue photographié			
Etat initial (2009)			
			
Thématiques représentées Paysages bâtis, Infrastructures de transports et déplacements			
Occupation du sol majoritaire Habitat (habitat), Activités et équipement (emprises d'activités et équipement privés ou publics)			
Changements (avérés ou potentiels) pouvant être illustrés par ce point de vue Aménagement et entretien des infrastructures existantes et des abords (avéré) Urbanisation nouvelle, création ou reconversion de zones d'activités, développement d'éléments exogènes non maîtrisés, etc (potentiels)			
Causes du/des changement(s) constaté(s) Choix fonctionnel (amélioration de la sécurité) Choix de planification			

Observatoire photographique des paysages du PNTN – Méthodologie d'analyse des évolutions – MLV – septembre 2012



Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut
rue des Sapins, 31
B - 7603 Bon-Secours
Tél. +32 [0]69 77 98 10
parcnaturel@plainesdelescaut.be
www.plainesdelescaut.be

Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre Dame d'Amour
F - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. +33 [0]3 27 19 19 70
contact@pnr-scarpe-escaut.fr
www.pnr-scarpe-escaut.fr

www.observatoire-paysages.pnth.eu

